

REUNION du 16 Février 2012 (Boisse)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 28

Date de la convocation : 04.02.2012

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. RAYNAL Michel et M. ROSETE Marie (Monmadalés) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. Moïse LABONNE (St Aubin de Lanquais) – M. Vianney d'HAUTEFEUILLE et M. Nadine NOUAILLE (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Absents : M. BARCHIESI Christian (excusé) et M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) - M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 12 Janvier 2012.

Approuvé à l'unanimité.

I - Objet : Contrat d'Objectifs – Préparation de l'avenant n°1 – 2012.03.

- Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que :
 - la commune de Monsaguel envisage d'élaborer une carte communale et souhaite réviser le zonage d'assainissement approuvé le 09 janvier 2007,
 - la commune de Monmarvès souhaite engager la révision de sa carte communale approuvée le 17 décembre 2008,

Le Conseil Communautaire,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 02 abstentions et 00 contre :

- Demande l'inscription au titre de l'avenant 01 des contrats d'objectifs les opérations ci-dessus,
 - Estime le montant de ces opérations à 15 500.00 € HT
 - Prévoit de réaliser ces opérations dans le courant de l'année 2012,
 - Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires
- Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que :
 - La CCPI envisage l'acquisition d'un bâtiment en vue de créer une maison de services publics,
 - Cette opération a été inscrite au contrat d'objectifs 2011 – 2014,

Le Conseil Communautaire,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 02 abstentions et 00 contre :

- Décide l'inscription au titre des contrats d'objectifs de l'opération présentée ci-dessus,
- Estime le montant de l'acquisition immobilière et des travaux d'urgence à 300 000.00 € HT.

- Adopte le plan de financement suivant :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| CCPI (60 %) : | 180 000.00 |
| Conseil Général (40 %) : | 120 000.00 |
| TOTAL : | 300 000.00 € HT |
- Prévoit de réaliser cette opération dans le courant de l'année 2012,
- Mandate le Président pour signer au nom et pour le compte de la CCPI le contrat d'objectifs avec le Conseil Général de la Dordogne.

Débat sur l'opportunité d'utiliser l'ancien garage du tour de ville, le château des Evêques d'Issigeac ou de construire du neuf. La décision n'est pas à prendre lors de cette réunion, Monsieur Legal souhaite uniquement que la CCPI prenne rang pour le prochain avenant du contrat d'objectifs et pour le contrat de Région.

Hypothèse d'utilisation du bâtiment : Transfert des bureaux de la CCPI, transfert des bureaux du SIAS et du SVS, création de salles de réunions et de salles pour les associations (ainés ruraux par exemple).

Une étude de faisabilité est en cours par les services de l'ATD pour l'ancien garage, et il va également être demandé une étude sur le château des Evêques.

II - Objet : Révision de la carte communale de la commune de Monmarvès - 2012.04.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Monmarvès souhaite réviser sa carte communale, approuvée par arrêté préfectoral le 17 décembre 2008.

En effet, la commune envisage la création d'une aire à vocation touristique (aménagement Z.U.T, terrain de camping) et le classement de nouveaux terrains à bâtir en zone U,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réviser la carte communale de Monmarvès conformément aux dispositions des articles R 124-4 et suivants,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2012,
- Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs concernés afin de couvrir les frais d'études,
- Décide de lancer ledit marché de services et de recourir à une procédure adaptée, selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics,
- Désigne Monsieur Legal comme la personne représentant le Pouvoir Adjudicateur et l'autorise à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

III - Objet : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois – N° 2012.05 :

- ***Intégration du périmètre,***
- ***Adhésion au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SYCoTEB),***
- ***Désignation des délégués.***

Vu la délibération de la CCPI en date du 13 octobre 2011,

Vu la prise en compte de notre accord, subordonné à certaines conditions, par le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SYCoTEB),

Vu la délibération du SYCoTEB en date du 21 décembre 2011 souhaitant intégrer au périmètre du SCoT notre Communauté de Communes,

Vu la délibération du SYCoTEB en date du 21 décembre 2011 modifiant les statuts du syndicat,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer le périmètre du SCoT,
- Accepte l'adhésion de la CCPI au SYCoTEB, avec les nouveaux statuts adoptés le 21 décembre 2011,
- Désigne 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la CCPI au sein du comité syndical, à savoir :

✓ Délégués Titulaires :

- Monsieur Alain Legal
- Monsieur Jean Claude Castagner
- Monsieur Gérard Martin

✓ Délégués Suppléants :

- Monsieur Lucien Pomédio
- Monsieur Patrick Gaillard

- Décide de notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la CCPI, qui devra se prononcer fin mars au plus tard, la date de signature de l'arrêté préfectoral étant fixé le 05 avril 2012,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal souhaite désigner différents membres pour travailler au sein des commissions :

- Développement économie et tourisme : M. Gasseau Jean-Louis, M. Canaux Martine et M. Molle Stéphanie
- Habitat, logement, aménagement numérique : M. Dumon Patrick et M. Castagnet Michel
- Espaces agricoles et forestiers : M. Bos Catherine, M. Pomedio Lucien et M. Dufour Thierry
- Infrastructure, transport et déplacement : M. Hasselman Michel
- Environnement et cadre de vie : M. Rosete Marie et M. Gaillard Patrick
- Energie et climat : M. Dumon Patrick et M. Martin Gérard.

IV - Objet : Accueil de loisirs : Renouvellement de la convention – 2012.06.

Vu la délibération de la CCPI en date du 13 janvier 2011 autorisant le Président à signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Castillonnès pour la participation au financement lié à la prestation d'accueil du centre de loisirs,

Vu la proposition de la Communauté de Communes de Castillonnès pour le renouvellement de ladite convention au même tarif que 2011 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2015,

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la proposition de la Communauté de Communes de Castillonnès,
- Accepte le renouvellement de la convention de partenariat pour le financement lié à la prestation d'accueil du centre de loisir au même tarif que 2011, soit 10 euros par journées enfants, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015,
- Dit que les crédits seront prévus au budget,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Castillonnès,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

V - Objet : Accueil Stagiaire – Gratification et remboursement de frais - 2012.07.

Monsieur Legal fait part de la demande d'une étudiante en licence professionnelle « Animation et développement des territoires ruraux » qui souhaite effectuer un stage du 27 février au 15 juin 2012 au sein de notre communauté de communes.

Le thème du stage proposé pour notre territoire serait « le recensement du petit patrimoine le long des sentiers de randonnées : recherches historiques, étude faisabilité et propositions d'aménagement ».

L'étudiant stagiaire ne peut prétendre à un salaire mais à une gratification qui s'élèverait à 435 € 29.

Cette personne sera également amenée à utiliser son véhicule personnel sur l'ensemble du territoire pour les besoins du stage ; L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transport occasionnés sur la base suivante :

| Cat. (Puissance fiscale) | < 2000 kms | 2001 à 10000 kms | >10000 kms |
|---------------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| 5 CV et moins | 0.25 € | 0.31 € | 0.18 € |
| 6 et 7 CV | 0.32 € | 0.39 € | 0.23 € |
| 8 CV et plus | 0.35 € | 0.43 € | 0.25 € |

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la demande de l'étudiant stagiaire et le thème du stage proposé,
- Accepte la gratification de 435 € 29 par mois de stage effectué,
- Autorise cette personne à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements qu'elle sera amenée à effectuer pour les besoins du stage sur l'ensemble du territoire de la CCPI,
- Décide de prendre en charge les frais de transport occasionnés, dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 05 janvier 2007,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2012,
- Autorise le Président à signer la convention de stage avec l'Université d'Orléans et l'étudiant stagiaire,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

VI - Objet : Comité National de l'Action Sociale (CNAS) : Mise en place d'une charte de l'action sociale - 2012.08.

En adhérant au CNAS, la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Le CNAS a souhaité mettre en place une charte de l'action sociale afin de réaffirmer les valeurs essentielles du CNAS et de donner plus de légitimité au rôle du délégué élu et agent et du correspondant,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la mise en place de la charte de l'action sociale mis en place par la CNAS,
- Autorise le Président à signer cette charte avec les délégués,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

VII - Objet : Admission en-valeur - 2012.09.

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriers explicatifs du 12 et 30 janvier 2012,

Considérant le présent exposé,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'administration en non-valeur des titres de recettes suivants :
 - 2004 T-71 Prestations ANC : 38.00 €
 - 2007 T-102 Prestations ANC : 30.00 €
 - 2009 T-35 Prestations ANC : 35.00 €
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élèvent à **103.00 €**
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget annexe de l'année 2012.

Questions diverses :

- Cahier de recommandations : Mise en forme le 1^{er} mars à partir de 20 heures à la salle des fêtes de Conne de Labarde. Distribution par la poste pour un coût de 847,71 € HT (1739 boîtes aux lettres) sur un délai de 10 jours. Une lettre à entête de la CCPI accompagnera le cahier et une information sera faite dans la gazette.

- Trésorerie : Résultats de l'année 2011
Budget principal : Excédent de 144 911.33 €
Budget annexe : Déficit de 21 515.39 €

- Rappel : demande de retour du questionnaire sur les professionnels (Groupe économie du CDST est en attente de la synthèse).

Prochaine réunion : le 15 mars 2012 à 20h30 à Faux (vote des CA et du compte de gestion et des taxes)
29 mars 2012 (votes des budgets)

Fin de la séance : 23h00.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

| | |
|---------|--|
| | Approbation du CR du 12 janvier 2012 |
| 2012.03 | Programmation de l'avenant n°1 du contrat d'objectifs |
| 2012.04 | Révision carte communale de Monmarvès |
| 2012.05 | Intégration au périmètre du SCOT et adhésion au SYCOTEB – désignation des délégués |
| 2012.06 | Convention accueil de loisirs |
| 2012.07 | Accueil stagiaire en licence pro du 27 février au 15 juin 2012 : gratification et remboursement de frais |
| 2012.08 | CNAS : Mise en place d'une charte de l'action sociale |
| 2012.09 | Budget 2012 : Admissions en non-valeur. |
| | Questions diverses. |